

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET****Séance du lundi 28 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Pouvoir : 0

Nombre d'absent excusé : 0

Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : Jeudi 24 septembre 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Néant

Absentes non excusées : Madame Audrey JOUBIER, Madame Murielle MAUFROY.

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Axelle BLASZKA a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/ 07 / 02 : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2026.

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T, après en avoir pris connaissance, les conseillers municipaux se prononcent sur l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2026.

Le Conseil Municipal décide, après modification apportée par Monsieur Jean-Roger PLANÇON concernant l'erreur matérielle, les délibérations 2026/06/12 et 2026/06/13 n'apparaissant pas dans le projet de Procès-Verbal :

- **D'APPROUVER** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et Madame Elisabeth LE PAPE secrétaire de la séance du 9 juillet 2026 à signer le Procès-Verbal.

VOTE : 17 pour - 0 contre - 0 abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

